

## J'ai téléphoné plusieurs fois à l'inspection du travail et ils s'en foutent complètement.

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 17 juin 2009

Bonjour,

Je travaille dans une société où certaines personnes fument (3 sur 12, dont le responsable)

Je viens d'avoir l'entrevue du responsable qui m'a répondu vous n'avez qu'à fermer votre porte

J'ai téléphoné plusieurs fois à l'inspection du travail et ils s'en foutent complètement.

Je ne sais plus quoi faire car d'autres salariés se taisent et ont peur d'être comme moi, mis au placard

Avez vous des conseils ou comment les prendre sur le fait

Merci de me tenir au courant

## Réponse:

Il y a effectivement défaillance de votre employeur comme de l'inspection du travail qui désormais à la charge de constater les infractions à la loi Évin, d'éventuellement les sanctionner mais surtout d'y mettre fin.

Vous devez donc vous diriger vers une procédure amiable, voire judiciaire, mais cela ne pourra pas se faire sans un minimum de preuves écrites de ces négligences.

A la lecture de notre fiche de <u>conseil pratique</u>, vous pourrez rapidement vous imprégner de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire. Toutefois, puisque vous avez déjà effectué ce type de démarche, nous vous suggérons d'expédier à l'inspection du travail un courrier recommandé avec accusé de réception dans lequel vous rappellerez votre cas ainsi que vos premiers échanges verbaux avec eux en essayant de les dater.

Si vous n'obtenez pas rapidement satisfaction, reprenez contact avec DNF qui pourra alors accompagner votre démarche en justice.